

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 20/01/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 janvier 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. MOUCHEBOEUF, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : Mme ROLLIN (a donné procuration à M. de ZANET), Mme DUBUN, Melle ULMANN (a donné procuration à M. LASSUS).

Etait absent : M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

---o0o---

***Transfert à la commune de TARTAS des V.R.D.
du lotissement privé les Barcayem 1***

---o0o---

VU la convention signée le 17 juin 2007 avec les constructions de la Côte Sud,

CONSIDERANT que l'article 5 de ladite convention stipule que la commune s'engage à recevoir dans son domaine public l'ensemble des voies, réseaux et espaces verts après enquête publique à charge du lotisseur.

CONSIDERANT que les travaux sont achevés, que les plans de récolement ont été fournis ainsi que les attestations de conformité des différents réseaux.

CONSIDERANT que l'enquête publique s'est déroulée du 7 décembre 2009 au 21 décembre 2009.

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Jean-André CAPDEVILLE, en date du 30 décembre 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'intégration de la voirie et des équipements annexes du lotissement des Barcayem 1 dans le domaine public communal.

Donne mandat à M. le Maire à l'effet de signer tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,